



Géo17

Politique départementale SIG de la Charente-Maritime

ADRESSE : Groupe de travail n°2

Accompagnement des communes de Charente-Maritime dans leur adressage

14/05/2022



SOMMAIRE

- Objectif 1 du GT : pouvoir répondre aux communes qui cherchent de l'aide pour adresser leur territoire ?
 - Une adresse normée et partagée : pourquoi, comment, la réglementation, le contexte...
 - Tour de table : du nouveau sur votre territoire ?
 - Retour sur la méthode
 - Zoom sur les bonnes pratiques de l'adressage

- Objectif 2 du GT : inclure les utilisateurs d'adresse locaux dans la réflexion
 - Préparer un GT à l'automne



LES ENJEUX D'UNE ADRESSE NORMÉE ET PARTAGÉE PAR TOUS

■ A quoi sert l'adressage ?



Permettre **aux secours** d'intervenir plus rapidement

Améliorer les services de navigation par **GPS**, pour les particuliers, les **transporteurs de colis**, les **professionnels de santé** ou d'autres **services à domicile**



Améliorer la distribution du **courrier**

Déployer les réseaux : **fibres**, eau, assainissement, gaz, électricité



Favoriser les **démarches en ligne** : cartes grises, cartes d'identité

Optimiser les **services publics** : ramassage scolaire, collecte des déchets





UNE ADRESSE PARTAGÉE DANS LA BAN

- Comment est construite la BAN ?

Communes ne disposant pas d'une BAL



Appariement et sélection



Communes disposant d'une BAL



Recopie à l'identique



Base Adresse Nationale



CONTEXTE NATIONAL : QUI FAIT QUOI ?

■ L'équipe BAN : DINUM, ANCT, IGN

- ✓ Gère la BAN
- ✓ Développe des outils destinés aux producteurs et aux utilisateurs d'adresses
- ✓ Anime le réseaux

Objectif : les communes s'emparent de leur adressage et publient des BAL dans la BAN (avec ou sans accompagnement selon le contexte local)

■ L'AITF

- ✓ Déploie un format standard des BAL
- ✓ Plaide pour une refonte de la réglementation (Loi 3DS) et une autonomisation des communes



CONTEXTE NATIONAL : QUI FAIT QUOI ?

■ Les utilisateurs nationaux : « Dites le nous une fois »

Branchent leurs SI sur la BAN et récupèrent les adresses

- ✓ IGN
- ✓ DGFIP
- ✓ La Poste
- ✓ Google
- ✓ Here, Tomtom..



UNE ADRESSE NORMÉE : LE FORMAT BAL AITF

🔍 20 avenue de Ségur, Paris

1 Rue des Rampots,

Ballon - 17032



Nouvelle-Aquitaine - Charente-Maritime (17)

Code postal : 17290

Libellé d'acheminement : BALLON

Clé d'interopérabilité : 17032_0070_00001

Parcelles cadastrales :

17032000AA0140

Copier la position GPS





CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (Loi 3DS) vient modifier le Code général des collectivités territoriales (articles L2121-30 et L2213-28) comme suit :

- Le conseil municipal procède à la **dénomination des voies et lieux-dits**, y compris les **voies privées ouvertes à la circulation**
- Les **communes mettent à disposition les données** relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions
- Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le **numérotage** des maisons est exécuté **par arrêté du maire**. **L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire** qui doit se conformer aux instructions ministérielles

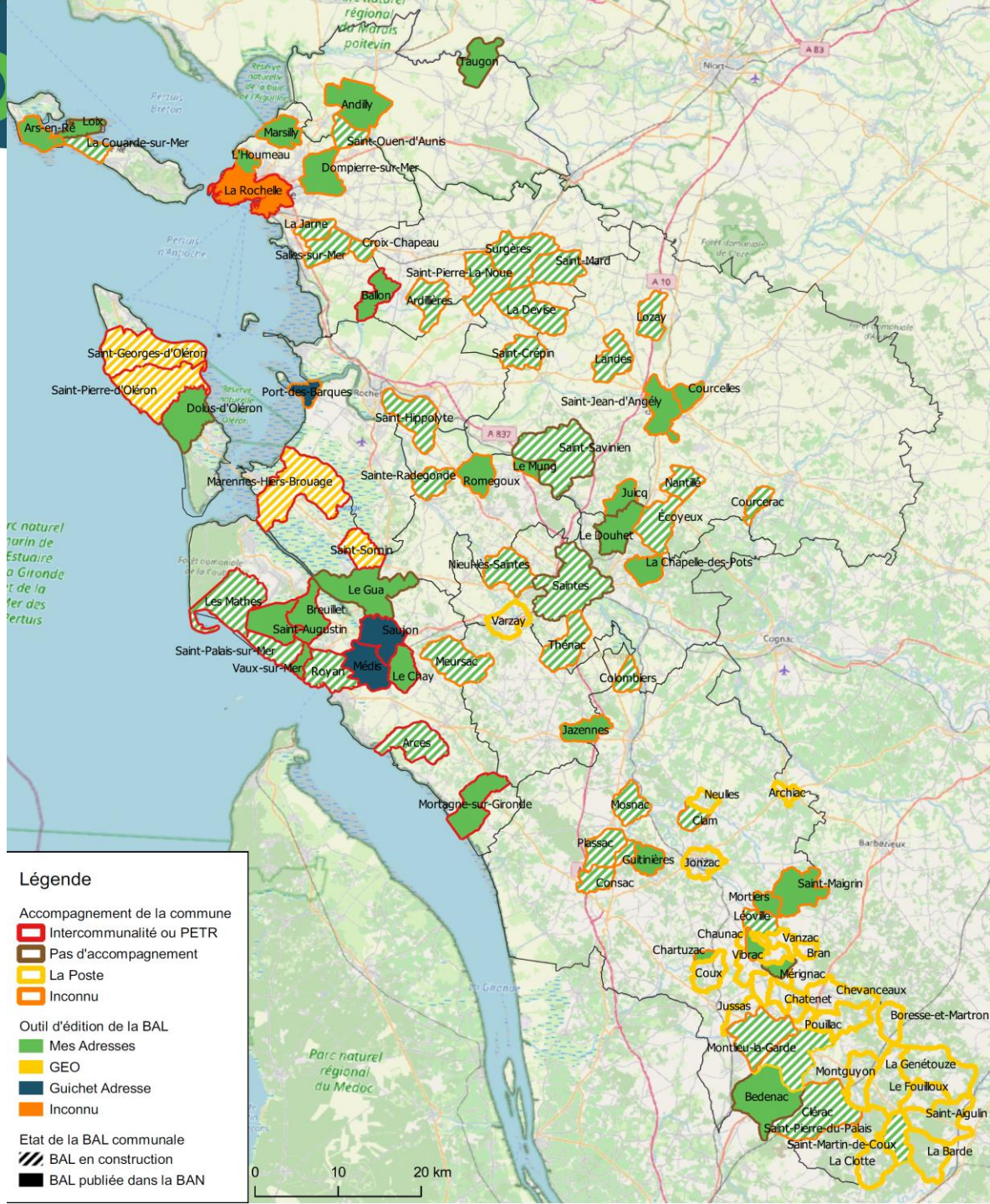


CONTEXTE LOCAL

- Depuis 2020, PMO et Géo17 ont mené une expérimentation sur quelques communes (Saint-Sornin, Saint-Georges-d'Oléron). Puis la mairie de Ballon, soutenue par la CC Aunis Sud, a souhaité rejoindre l'expérimentation.
- A l'issue de cette expérimentation, Géo17 propose une méthode d'adressage des communes, de la documentation, quelques outils...
<https://www.geoplateforme17.fr/projets/adresse>

CONTEXTE LOCAL

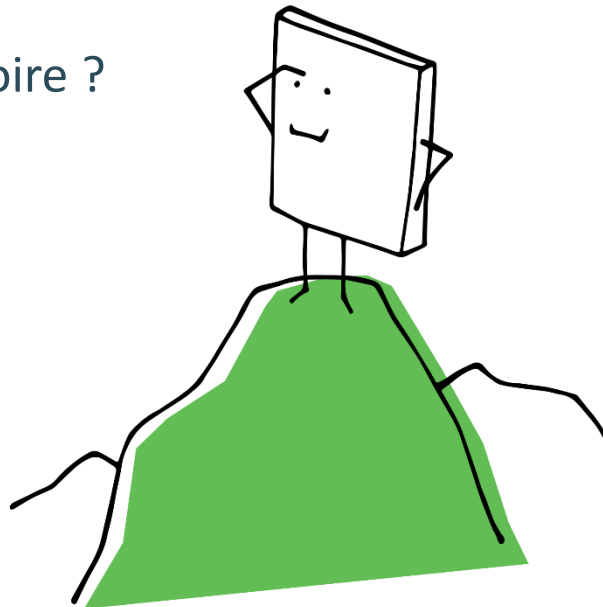
- Les communes s'emparent du sujet
- La diffusion des BAL communales dans la BAN se poursuit





TOUR DE TABLE

- Du nouveau sur votre territoire ?





MÉTHODE D'ADRESSAGE DES COMMUNES





OBJECTIF 2 : INCLURE LES UTILISATEURS LOCAUX D'ADRESSE DANS LA RÉFLEXION

- Utilisateurs locaux identifiés :
SDIS17, DDFiP17, CD17, CMTHD, Eau17, SdV, DDTM17, Enedis, Rese
- Sont-ils en capacité à brancher leurs SI sur la BAN ?
Si non, quels sont les freins ?
Peut-on aider à les lever ? Contourner ces freins en envoyant délibérations et arrêtés aux utilisateurs ?
- Questions pratiques à poser aux utilisateurs :
Comment positionner le point adresse ?
Lier des numéros de parcelles aux adresses ?
Dans quelles situations est-il indispensable de renommer une voie ? Dans quels cas peut-on l'éviter ?



LA SUITE

- Veille sur vos territoires (sondage)
- Finaliser et mettre en ligne le kit d'accompagnement (check-list pr les communes, demande de développement...)
- Préparer un GT élargi à l'automne





Pour tous renseignements

contactez Géo17

sig@soluris.fr / 05 46 92 80 79